# APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (CONSULTANTS INDIVIDUELS)

**Publication : le 23/10/2025**
**La République de Djibouti**
**Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PGIRE)/ADDS**

**Intitulé de la mission : RECRUTEMENT D'UN EXPERT NATIONAL POUR L'ETUDE DE REHABILITATION DES 6 FORAGES (MADGOUL, OTOY, ANDABA, GORABOUSS 1, GORABOUSS2 ET GALAMO).**
**Numéro de référence** (tel qu'il figure dans le plan de passation des marchés) : **1.1.1.10**
La R***épublique de Djibouti*** a ***obtenu du*** Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet de Gestion Intégré des Ressources en eau (PGIRE) placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH). L'Unité de Gestion du PGIRE (UGP) envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par un consultant individuel au titre du poste pour **un Recrutement d'un expert national pour l'étude de réhabilitation des 6 forages (Madgoul, Otoy, Andaba, Gorabouss 1, Gorabouss 2 et Galamo)**.
L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du ***PGIRE***.
Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations . Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles.
Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement,
Notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles .

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La
non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

**Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012**
**Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695**
**Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506**

L'UGP invite à présent les consultants individuels ("les consultants") éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, d'une copie des diplômes obtenus, des lettres de référence pour les prestations professionnelles rendues, et de toutes informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection de consultants individuels exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: **https://www.ifad.org/fr/project-procurement**. ***Il ne sera pas*** procédé à des entretiens dans le cadre du processus de sélection.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu le recrutement de poste ci-dessous :

**- RECRUTEMENT D'UN EXPERT NATIONAL POUR L'ETUDE DE REHABILITATION DES 6 FORAGES (MADGOUL, OTOY, ANDABA, GORABOUSS 1, GORABOUSS 2 ET GALAMO).**

**Le critère de présélection est le suivant :**

| | | |
|---|---|---|
| I. | Un spécialiste en électromécanique avec un diplôme d'ingénieur ou doctorat<br><br>**Notation : Doctorat BAC + 8 : 20 points**<br>**Notation : diplôme d'ingénieur BAC+5 : 15 points**<br>**Notation : Maitrise ou BAC+4 : 10 points** | **20** |
| II | Ayant au moins 10 années d'expériences dans ce domaine ;<br>**- Expérience inférieure à 10 ans : 0 point**<br>**- Expérience 10 ans : 10 points**<br>**- Au-delà de 10 ans : 2 points par année sans dépasser le plafond de 20 points.** | **20** |
| III | **Expériences similaires** | **60** |
| III.1 | Connaissance des techniques de forage et de pompage.<br>**Notation : quatre points par mission sans dépasser la note de 20 points**<br>La note sera attribuée sur la base des pages de titre et de signature des contrats/marchés,<br>ainsi que des attestations de bonne exécution, fournis | **20** |
| III.2 | Etudes de travaux similaires :<br>Avoir réaliser au moins quatre (04) études de diagnostic/réhabilitation de stations de pompage sur forages avec élaboration des DAO et/ou des études de création de stations de pompage sur forages.<br>**- Quatre missions comprenant le diagnostic et l'élaboration des DAO pour la réhabilitation ou les études et DAO pour la création de stations de pompage sur forages (4 contrats et références) : 10 points**<br>**- Chaque mission, ou contrat et référence supplémentaire au-delà de 4 missions : +5 points par mission sans toutefois dépasser la note maximale de 20 points**<br>La note sera attribuée sur la base des pages de titre et de signature des contrats/marchés, ainsi que des attestations<br>de bonne exécution, fournis | **20** |
| III.3 | Avoir réalisé au moins une mission (1 contrat) en gestion de projets hydrauliques :<br>**- Une seule mission (1 contrat) : 0 point**<br>**- Une missions (1 contrat) : 10 points chaque référence supplémentaire à partir de la 2ème : +5 points.**<br>**- Plafond de notation : 15 points** | **15** |
| III.4 | Capacité à travailler en équipe et à communiquer efficacement.<br>Expérience en coordination d'une équipe (chef de mission/coordonnateur de projet/conducteur des travaux) dans le domaine des infrastructures ou animation de réunions ou d'atelier impliquant plusieurs parties. **Notation : 0 ou 05 points** | **05** |
| | **Total des points** | **100** |

Seul le consultant qui se classe au premier rang serait invité à soumettre une proposition technique et financière qui sera alors négociée avec le Projet. En cas d'égalité, le candidat ayant justifié le plus de missions similaires évaluées au point III.1 et III.2 sera retenu.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après, **houmedibrahim@yahoo.fr, ayanemedwaiss@gmail.com**, **etkamilabdoul19@gmail.com**, le **27/10/2025 de 8H00 à 15H00 du Dimanche au Jeudi au plus tard**.

Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **02/10/2025de 8H00 à 17 H00 du Dimanche au Jeudi.**

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française devront être déposées sous plis fermé ou par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **06/11/2025 à 08 heures 30 (heure locale)**.

Les manifestations d'intérêt devront indiquer clairement le profil pour lequel le candidat ou la candidate postule.

**A l'attention de :**
**« Monsieur le Coordinateur du Projet PGIRE**
**Du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pèche et de l'Elevage,**
**chargé des Ressources**
**Halieutique (MAEPE-RH), Zone Industrielle Sud- Djibouti /Tél. :Tel (00253) 21 34 17 26**,

# APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (SOCIÉTÉS DE CONSEIL) LE 23/10/2025

*La République de Djibouti*
*Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PGIRE)*

**Intitulé de la mission : RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REHABILITATION DE PERIMETRES AGRICOLES A HANLE1 ET HANLE 2, GALAMO, ET ASEYLA (DIKHIL), ANDABA ET HANGADEH (TADJOURAH), ALLALI-DADA, DALALI-DABA, GUEHERER, DALAY_AF, GALATO, OROBORE (OBOCK)**

**Numéro de référence : 1.1.1.6**

La ***République de Djibouti a obtenu du Fonds*** international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PGIRE) placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH). L'Unité de Gestion du PGIRE (UGP) envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés ***par un Bureau d'étude pour la réalisation des études réhabilitation des périmètres agricoles APS APD et DAO dans les 3 régions (Obock, Tadjourah et Dikhil)***

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du ***PGIRE***.

Les services de conseil ("les services") comprennent **la réalisation des études réhabilitation des périmètres agricoles a hanle1 et hanle 2, galamo, et aseyla (Dikhil), andaba et hangadeh (tadjourah), allali-dada, dalali-daba, gueherer, dalay_af, galato, orobore (Obock)**

L'UGP-PGIRE ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après **https://www.ifad.org/fr/project-procurement** et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations . Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles .
La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées : a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût SFQC expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : **https://www.ifad.org/fr/project-procurement**

**Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012**
**Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695**
**Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506**

Les critères de présélection sont les suivants :

| | | |
|---|---|---|
| I. | Validité du dossier administratif : Les bureaux d'études doivent présenter tout document (remis par les autorités du pays du soumissionnaire) justifiant qu'il est autorisé à exercer ses activités et que le document présenté est valable à la date limite de la remise des dossiers d'intérêt.<br>Le document peut être : Un certificat délivré par les autorités Djiboutiennes pour les bureaux Djiboutien et autres documents pour les bureaux d'études étrangers qui ne sont enregistrés à Djibouti.<br>Condition d'élimination : Tout bureau d'études ne fournissant pas le document requis, ou présentant un document non valide à la date limite de remise des dossiers, sera automatiquement éliminé.<br>En cas de groupement, chaque membre doit présenter le document requis et valide. Si l'un des membres ne respecte pas cette exigence, le dossier sera automatiquement éliminé | |
| II | **Expérience générale :** Possédant une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les études de création ou de réhabilitation des périmètres agricoles.<br>- **Expérience inférieure à 5 ans : 0 point**<br>**- Expérience 5 ans : 10 points**<br>**- Au-delà de 5 ans : 2 points supplémentaires par année d'expérience, avec un plafond de 20 points** | **20** |
| **III** | **Expériences Spécifiques .** | **70** |
| 1. | Ayant réalisé au moins 3 études de création ou de réhabilitation des périmètres hydroagricoles sur la période (2012-2022) ;<br>**- Moins de trois référence : 0 point**<br>**- Trois références : 15 points**<br>**- Et au-delà de 3 : + 5 points par référence avec un plafond de 30 point** | **30** |
| 2. | Ayant réalisé au moins trois (3) missions d'études techniques pour la création ou la réhabilitation des périmètres hydroagricoles sur la période 2012-2022 comprenant (i) études de faisabilité incluant APS, APD et préparation du dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.<br>**- Moins de 3 missions : 0 point ;**<br>**- Trois missions : 10 points ;**<br>**- Au-delà de 3 missions : +5 point par mission avec un plafond de 30 points** | **30** |
| 3. | Expérience spécifique à Djibouti :<br>Avoir réalisé au moins une mission (1 contrat) d'études techniques (APS, APD, DAO) dans les domaines des études de création ou réhabilitation des périmètres agricoles. 5 points pour un contrat<br>- Au-delà d'un contrat : +5 points par contrat, avec un plafond de 10 points | **10** |
| **V** | Référence du Cabinet dans la réalisation de missions similaires des projets de développement financés par des bailleurs multinationaux comme la BID, la Banque Mondiale, la BAD, FIDA …. (page de titre et de signature des marchés, les attestations de bonne fin d'exécution) et autres qualifications et références jugées pertinentes pour la mission : 2 références) **5 points par référence** avec un maximum de **10 points** | **10** |
| | **Total des points** | **100** |
| **D.** | **Nombre des points minimums pour la qualification** | **75** |

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

- Dans une co-entreprise, les expériences des membres seront combinées lors de l'évaluation.
- Dans le cas de la sous-traitance, seule l'expérience du soumissionnaire principal sera prise en compte, tandis que le sous-traitant exécutera les missions définies sans que son expérience soit évaluée de manière cumulative.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après, **houmedibrahim@yahoo.fr**, **ayanemedwaiss@gmail.com**, e**tkamilabdoul19@gmail.com**, le 3**0/10/2025de 8H00 à 15H00 du Dimanche au Jeudi au plus tard**.
Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **09/11/2025 de 8H00 à 17 H00 du Dimanche au Jeudi**.
Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française devront être déposées sous plis fermé ou par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **12/11/2025 à 08 heures 30 (heure locale).**
A l'attention de :

« Monsieur le Coordinateur du Projet PGIRE du **Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pèche et de l'Elevage, chargé des Ressources Halieutique (MAEPE-RH), Zone Industrielle Sud- Djibouti /Tel :Tel (00253) 21 34 17 26**

**Email : houmedibrahim@yahoo.fr».**
**Les manifestations d'intérêt devront porter la mention suivante :**
**« Manifestation d'intérêt pour la réalisation des études réhabilitation des périmètres agricoles a hanle1 et hanle 2, galamo, et aseyla (Dikhil), andaba et hangadeh (Tadjourah), allali-dada, dalali-daba, gueherer, dalay_af, galato, orobore (Obock) ».**